

**Volet B**

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



06097026

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le **06 JUIN 2006**
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2006 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0453.499 447

Dénomination

(en entier) **JUTHOPAT**

Forme juridique . Société Anonyme

Siège : Rue de la Barrière de Fer 40 à 7711 Dottignies

Objet de l'acte : Modification des statuts

Il résulte d'un acte du ministère du Notaire Baudouin Moerman à Kortrijk en date du 22 mai 2006, avec la mention: "1ste Kantoor der Registratie te Kortrijk, Geregistreerd op 30 mei 2006, acht bladen zonder renvoeien, Boek 917 Blad 26 Vak 5, Ontvangen: vijftientig euro (25 €), De e.a. Inspecteur, (Get.) L. VANHEUVERZWIJN." que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société submentionnée s'est réunie et a décidé entre autres: ...

Première résolution: L'assemblée décide de la conversion du capital qui est actuellement de trois mille trois cent de francs belges, en euros, soit quatre-vingt-un mille huit cent quatre euros et quatre-vingt six centimes (€ 81.804, 86), et de l'augmentation du capital par incorporation des réserves disponibles à concurrence de cent nonante-cinq euros et quatorze centimes (€ 195, 14). Le capital social est ainsi porté à quatre-vingt-deux mille euros (€ 82.000).

Deuxième résolution: L'assemblée constate que, suite aux nouvelles dispositions législatives, et entre outre l'introduction du nouveau code des sociétés en vertu de la loi du sept mai mille neuf cent nonante-neuf, il y a lieu de modifier les statuts sur différents points...

Troisième résolution: L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

Quatrième résolution: L'assemblée désigne les personnes nommées ci-après comme des mandataires particuliers, qui sont chacun habilités à agir individuellement et avec possibilité de subrogation, auxquels est donné le pouvoir de faire toutes les inscriptions à la Banque Carrefour des Entreprises ou de procéder à toutes sortes de modifications ou de radiations, d'accomplir les formalités d'inscription, de modification ou de suppression auprès de l'administration de la T.V.A. et de signer à cet effet aussi toutes les pièces et tous les actes, y compris tous les documents et formulaires pour un guichet d'entreprises ; à savoir l'office de la sprt Sanctorum & C° à 8530 Harelbeke, Elfde Julistraat 229...

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE

Maître Baudouin Moerman à Courtrai, agissant comme Notaire.

Déposé en même temps : expédition de l'acte du 22 mai 2006 et expédition de l'acte du 24 avril 2006 (réunion pas en nombre).

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto . Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso . Nom et signature